

Concerne : invitation aux marchés franco-suisse 2024

Madame, Monsieur,
Chers amis des marchés gingolais,

Les marchés franco-suisse de Saint-Gingolph seront organisé comme l'année dernière sur le magnifique quai, et seront accompagnés en parallèle avec les croisières sur le Lac.

- Vous avez la possibilité ici de promouvoir vos produits, votre savoir-faire, votre expérience, auprès de notre marché Franco-suisse ;
- Nos marchés se déroulent dans un cadre magnifique, très fréquenté en haute saison, les pieds dans l'eau, entre la Morge et l'Esplanade des Voiles ;

Nous espérons sincèrement vous compter parmi nous pour ces marchés qui auront lieu cette année les :

Samedi 22 juin 2024 de 16H00 à 22H00

*Animation musicale l'après-midi - Croisières sur le lac
Bal avec Rocco*

Samedi 13 juillet 2024 de 16H00 à 22H00

Couplé avec la fête nationale Française
*Animé par les Valseuse (caravane guinguette) - Croisières sur le lac
Bal avec "Crazy N'ace"*

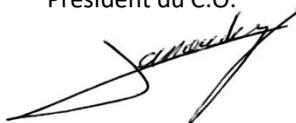
Samedi 10 août 2024 de 16H00 à 22H00

Couplé avec la fête villageoise
*Animé par les ... - Croisières sur le lac
Concert*

Chaque marché se déroule en musique accompagné des barques à voiles latines durant les trois marchés. Merci de nous faire parvenir votre bulletin d'inscription et votre paiement le plus rapidement possible, afin que nous puissions vous réserver un emplacement de choix ! Pour toute question technique, n'hésitez pas à nous contacter !

A bientôt à Saint-Gingolph !

**COMITÉ D'ORGANISATION
DES MARCHÉS FRANCO-SUISSES**
Olivier LASSOUDRY
Président du C.O.



MARCHÉS FRANCO-SUISSSES DES PRODUCTEURS ET ARTISANS BULLETIN D'INSCRIPTION 2023

Raison sociale	
Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Courriel	
SIRET (facultatif)	

Définition de votre emplacement

			<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> CHF
<input type="checkbox"/> Emplacement	3 mètres	25 € / 25 CHF	=	=
<input type="checkbox"/> Mètres(s) supplémentaire(s) Mètres	7 € / 7 CHF par mètre	=	=
<input type="checkbox"/> Food-truck ou bar à vins	Forfait	80 € / 80 CHF	=	=
<input type="checkbox"/> Électricité Watts	Offert	Offert	
TOTAL PAR MARCHÉ			=	=

Sur votre emplacement, vous vendrez :

.....

.....

.....

Sur votre emplacement, vous installerez :

Prévoir guirlande lumineuse avec enrouleur pour le soir et adaptateur.

- Un véhicule (type :
- Une remorque déplaçable à la main
- Une tente (dimensions :

Récapitulatif

Paieement

	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> CHF
<input type="checkbox"/> Présent le samedi 22 juin 2024	=	=
<input type="checkbox"/> Présent le samedi 13 juillet 2024	=	=
<input type="checkbox"/> Présent le samedi 10 août 2024	=	=
TOTAL A PAYER	=	=

Suisse

Virement IBAN : **CH82 8080 8007 0252 8784 2**
Bien indiquer le motif de votre paiement

France

Virement IBAN : **FR76 1810 6000 4496 7746 2233 861** / BIC : **AGRIFRPP881**
Bien indiquer le motif de votre paiement

Chèque À l'ordre de « Saint-Gingolph Promotion Évènements »

Important : Renvoyez par courrier le formulaire d'inscription dûment rempli, ainsi que le paiement intégral, 10 jours avant le premier marché (**les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte**)

Pour les marchands Suisse, voici l'adresse pour renvoyez vos inscriptions :

Comité des marchés franco-suisse, C/O Sabine Mader, impasse de la vigne 9, 1898 St-Gingolph

- Votre place est réservée seulement après réception du paiement.
- Si le paiement n'est pas effectué, la place n'est pas prise en considération.
- Tout marchand ne s'étant pas inscrit à l'avance sera placé là où il reste de la place.
- Votre inscription vaut acceptation de notre règlement ci-après.

Vos engagements

- Nous vous accueillons à partir de 14h00 ;
- Être prêt à ouvrir votre étal à 16H00 ;
- Évacuer votre véhicule du périmètre du marché à 15H30 au plus tard ;
- Rester en place jusqu'à 22H00. **Toute personne ne respectant pas cet horaire sera passible d'une amande de 50€ sauf cas exceptionnelle.**

Nos engagements

- Assurer une animation musicale de qualité, avec un groupe vivant à chaque marché ;
- Assurer les mini croisière sur le lac avec les barques à voiles latines.
- Assurer une publicité massive des marchés, via la presse régionale, en France et en Suisse, sur Radio Chablais (60'000 auditeurs) et radio plus et dans le Dauphiné Libéré (50'000 lecteurs) ;

J'ai lu et j'approuve le règlement des marchés franco-suisse des producteurs et artisans.

Fait à :

Le :

Signature :

Réservé au comité			
Inscription reçu le :		Chèque	
Virement CHF		Virement €	
Espèce CHF		Espèce €	

Chartre des marchés franco-suisse des producteurs et artisans

Saint-Gingolph Promotion Évènements organise, 3 fois par été, des marchés de producteurs et artisans, à cheval sur la frontière franco-suisse qui traverse le village de Saint-Gingolph.

- Le marché est réservé aux producteurs, artisans, et exceptionnellement aux revendeurs qui proposent des produits du terroir local, régional ou extrarégional des deux pays.
- L'organisateur se réserve le droit de procéder à une sélection des stands.
- Toute réservation de stand vaut acceptation du présent règlement.

Obligations et droits de l'exposant

- L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les produits qu'il a expressément annoncés lors de l'inscription. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des personnes qui n'exposent pas.
- L'exposant ne peut céder ni sous-louer tout ou partie de son emplacement.
- L'exposant est tenu de respecter l'emplacement qui lui est dévolu, notamment ses dimensions.
- L'exposant est tenu de laisser l'emplacement propre et libéré de tout déchets à la fin du marché.
- L'exposant inscrit ne sera pas remboursé si ne se présente pas le jour du marché. (Prévenir une semaine avant le Marché)
- Nous ne demandons pas le numéro de Siret et vous êtes responsable de la légalité de votre activité.
- Pour les exposants Suisse, la déclaration à la douane sera réalisée par le C.O. des marchés la veille au soir selon vos fiches d'inscription des produits vendus.

Obligations et droits de l'organisateur

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler le marché en cas de force majeure (mauvais temps, etc...) Le remboursement sera effectué en cas d'annulation.
- L'organisateur établit le plan du marché et répartit les emplacements selon les critères annoncés, à savoir les produits vendus, la dimension et les besoins en électricité.
- L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices ou litiges commerciaux qui pourraient survenir sur les marchés et être subis par l'exposant, comme un retard de l'ouverture, l'arrêt prématuré du marché, un incendie, un sinistre quelconque...
- L'organisateur établit la liste des artisans producteurs et évitera de proposer des doublons des produits vendus sauf sur l'alimentation de produits locaux tel que charcuterie, fromage, et spiritueux. Les vendeurs de plats préparés seront tous de cuisines différentes (cuisine locale, étrangère, etc...)

Information

- Nous souhaitons tirer vers le haut la qualité de nos marchés franco-suisse. Nous n'accepterons pour ces marchés uniquement les producteurs, agriculteurs et artisans locaux.

[NOUVELLE ADRESSE MAIL : marchesfrancosuisse@gmail.com](mailto:marchesfrancosuisse@gmail.com)